Envoyé en préfecture
Reçu en préfecture
Affiché le
ID : 045-214502023-20190419-CR20190804-DE

République Française
Département Loiret
Messas

Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2019

L'an 2019 et le 8 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel.

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas.

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration a Mme le Maire.

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 6

Date de la convocation : 26/03/2019
Date d'affichage : 26/03/2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture du Loiret
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

Complément de compte-rendu:

Intégration à l'ordre du jour
CCAS : Budget communal - D-2019-029
CCAS: Dossier social - D-2019-030 (huit clos)

Les membres du conseil municipal valident l'intégration des éléments cités ci-dessus.

Le compte-rendu en date du 04 Mars 2019, est adopté à l'unanimité après une modification demandée par Mme THEVOT Florence à savoir:

Questions diverses Dossiers CU N°04520218 0009, N°04520218000017 (risques de contentieux en urbanisme)
- Madame THEVOT intervient pour contredire les risques éventuels de contentieux de la commune.

Cette phrase est modifiée:
- Mme le Maire explique les risques éventuels concernant ce dossier, Mme THEVOT les réfute en s'appuyant sur diverses règles d'urbanisme.

Le Conseil Municipal est passé à l'ordre du jour.

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 19/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190419-CR20190804-DE

SOMMAIRE

Ressources Humaines: Modification du tableau des effectifs. - D-2019-018
Centre de gestion du Loiret: Renouvellement de la convention pour la médecine Préventive - D-2019-019
Validation du compte définitif de gestion 2018 et du compte définitif administratif 2018 - D-2019-020
Décision modificative n°1 de l'exercice 2019 - D-2019-021
Validation du devis du cabinet SELARL CASADEI-JUNG - D-2019-022
Suppression de la régie recettes Fêtes et Cérémonies Messas - D-2019-023
Suppression de le régie recettes photocopies Messas - D-2019-024
Suppression de la régie recettes Animations culturelles Messas - D-2019-025
Suppression de la régie recettes Petites dépenses Messas - D-2019-026
Création d'une nouvelle régie de recettes Location du domaine privé communal - D-2019-027
Convention audit de sécurité en agglomération - D-2019-028
CCAS : Budget communal - D-2019-029
CCAS: Dossier social - D-2019-030

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_018-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas .

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration a Mme le Maire.

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-018 – Ressources Humaines: Modification du tableau des effectifs.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent technique territorial à temps complet soit 35/35 ème, spécialité: Bâtiments - Travaux publics-Voierie, à compter du **01/05/2019** (date ne pouvant être rétroactive).

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent technique territorial permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- **Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/04/2019,**

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_018-DE

tABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS					
Filières et cadres d'emploi	Cat.	Temps non complet	Temps complet	Total emplois ouverts	Dont non pourvus
Filière administrative					
Rédacteur	B		1	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0		0	0
Adjoint administratif	C	1	0	1	0
Sous-total		1	1	2	0
Filière technique					
Agent technique principal de 2ème classe	C		1	1	1
Agent technique	C	4	1	5	0
Sous-total		4	2	6	0
Filière Animation					
Adjoint d'animation	C	1		1	0
Sous-total		1	0	1	0
Filière médico-sociale					
Agents spécialisé de 2ème classe des écoles maternelles	C	1		1	
Sous-total		1		1	0
Sous-total des emplois permanents		7	3	10	1
TABLEAU DES EMPLOIS NON-PERMANENTS					
Filières et cadres d'emploi	Cat.	Temps non complet	Temps complet	Total emplois ouverts	Dont non pourvus
Adjoint technique	C	0	0	0	0
Total général des emplois non- permanents		0	0	0	0

TOTAL GENERAL DES EMPLOIS OUVERTS		7	3	10	1

TOTAL GENERAL CATEGORIE A	0
TOTAL GENERAL CATEGORIE B	1
TOTAL GENERAL CATEGORIE C	9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

- la création d'un poste d'agent technique permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_019-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire.

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-019 – Centre de gestion du Loiret: Renouvellement de la convention pour la médecine préventive

Vu la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (CDG45) pour les années 2019 à 2022,

Madame le Maire rappelle que cette adhésion a permis à la collectivité de répondre à ses obligations en matière de médecine professionnelle et préventive à l'égard de ses agents après une longue période de difficultés due à la pénurie de médecins détenteurs de certificats spécialisés en médecine du travail. Le CDG 45 propose de renouveler l'adhésion de la commune par convention jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la médecine préventive du CDG45.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_020-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-020 – Validation du compte définitif de gestion 2018 et du compte définitif administratif 2018

Vu le compte de gestion 2018,
Après que Madame Shiva CHAUVIERE, Maire ait quitté la séance ainsi que l'exige la Loi,

Monsieur JUHEL, doyen de l'Assemblée, présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'année 2018. Le Conseil Municipal étudie chapitre par chapitre le bilan de l'exercice 2018.

Le résultat de chacune des sections s'établit comme suit :

- **Fonctionnement**
- Dépenses : ..... 476 097.02 €
- Recettes : ..... 593 581.15 €
- Résultat de l'exercice 2018: ..... 117 484.13 €
- Résultats antérieurs reportés: ..... 427 814.18 €
- Soit un excédent de 536 324.31€

- **Investissement**
- Dépenses : ..... 343 061.30 €
- Recettes : ..... 222 493.57 €
- Résultat de l'exercice 2018 : ..... -120 567.73 €
- Restes à réaliser : ..... 79 605.20 €
- Soit un déficit de 40 962.53 €

Globalement, la situation budgétaire de la commune au 31 décembre 2018 fait apparaître un excédent de 504 335.78€.

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_020-DE

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190416-DMN1-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	09

Vote
A l'unanimité Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents : GOSSET Cyrille, LEHU Franck.

Excusés : Mme MILLANA Sandra, MM : COULON Jean, SAMIN Nicolas.

Procurations : Mme MILANA donne procuration à M. FOURNIER.
M. COULON donne procuration à Mme le Maire.
M. SAMIN donne procuration à M. GONET.

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-029 – Décision modificative n°1 de l'exercice 2019

La décision modificative N°1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour intégrer de nouvelles dépenses non prévues initialement.

Ces ajustements se traduisent par des augmentations, des diminutions de crédit, des transferts de crédits entre chapitres.
Les corrections apportées aux inscriptions initiales portant sur le budget de la Mairie :

Pour la partie fonctionnement :

Augmentation/ Diminution	Justification	Ligne comptable	Montants
Diminution		6161	- 3800 euros
Augmentation	Frais d'avocat	6226	+ 2000 euros
Augmentation	CCAS	62873	+ 1 300 euros
Augmentation	Titres annulés	673	+ 500 euros

Pour la partie investissement :

Augmentation/ Diminution	Justification	Ligne comptable	Montants
Diminution		2152	- 25 505.80 euros
Augmentation	Frais d'enfouissement des réseaux de la rue Perrière	204132	+ 25 505.80 euros

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative N°1 de l'exercice 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 16/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_021-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-022 – Validation du devis du cabinet SELARL CASADEI-JUNG

La commune de Messas se trouve face à un dossier complexe en urbanisme avec un administré.

Lors du conseil municipal en date du 04 mars 2019, les membres du conseil ont émis le souhait d' avoir un avis éclairé du risque éventuel en contentieux et les préconisations à prévoir afin de l'éviter.

Madame le Maire a contacté la SELARL CASADEI-JUNG afin qu'un expert soit mandaté pour l'exercice d'une mission d'assistance juridique.

La SELARL a établi une convention d'honoraires entre la société CASADEI-JUNG et la commune de Messas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, décide après relecture de ladite convention de demander à l'avocat de modifier l'objet de la convention Article 1: Objet de la convention.

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'honoraires entre la société CASADEI-JUNG et la commune de Messas, une fois la modification faite de l'Article 1: Objet de la convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_022-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire.

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-023 – Suppression de la régie recettes Fêtes et Cérémonies Messas

- Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,
- Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret N°2005-1601 DU 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recette des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant me code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,
- Vu le décret N°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu l'instruction ministérielle codificatrice N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relèvent des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recette, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Pour faciliter l'organisation des finances publiques, Madame le Maire préconise **la clôture de la régie de recettes Fêtes et Cérémonies Messas.**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à ***l'unanimité*** des membres présents,

- **Approuve** la suppression de la régie recettes Fêtes et cérémonies Messas.

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le 30
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_022-DE

- **Supprime** l'encaisse prévue pour la gestion de la régie ci-dessus supprimé,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_026-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Affé-rents	Pré-sents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-024 – Suppression de la régie recettes photocopies Messas

- Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,
- Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret N°2005-1601 DU 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recette des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant me code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,
- Vu le décret N°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu l'instruction ministérielle codificatrice N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relèvent des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recette, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Pour faciliter l'organisation des finances publiques, Madame le Maire préconise **la clôture de la régie de recettes Photocopies Messas**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à ***l'unanimité*** des membres présents,

- **Approuve** la suppression de la régie de recettes Photocopies Messas.

- **Supprime** l'encaisse prévue pour la gestion de la régie ci-dessus mentionnées et le fonds est supprimé,

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_026-DE

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_027-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-025 – Suppression de la régie recettes Animations culturelles Messas

- Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,
- Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret N°2005-1601 DU 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recette des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant me code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,
- Vu le décret N°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu l'instruction ministérielle codificatrice N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relèvent des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recette, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Pour faciliter l'organisation des finances publiques, Madame le Maire préconise **la clôture de la régie de recettes Animations culturelles Messas**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à ***l'unanimité*** des membres présents,

- **Approuve** la suppression de la régie de recettes Animations culturelles Messas.

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_027-DE

- **Supprime** l'encaisse prévue pour la gestion de la régie ci-dessus [illegible] supprimé,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_028-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-026 – Suppression de la régie recettes Petites dépenses Messas

- Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18,
- Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret N°2005-1601 DU 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recette des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant me code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles,
- Vu le décret N°2008-227 du 05 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu l'instruction ministérielle codificatrice N°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relèvent des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents,
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recette, d'avances et de recettes d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Pour faciliter l'organisation des finances publiques, Madame le Maire préconise **la clôture de la régie de recettes Petites dépenses Messas**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à ***l'unanimité*** des membres présents,

- **Approuve** la suppression de la régie de recettes Petites dépenses Messas.

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_028-DE

- **Supprime** l'encaisse prévue pour la gestion de la régie ci-dessus [illegible] supprimé,

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_023-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-027 – Création d'une nouvelle régie de recettes Location du domaine communal

- Vu le décret N°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,
- Vu le décret N°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret N°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

Décide

Article 1 - Il est institué une régie de recettes intitulée **location du domaine communal**, auprès de la collectivité de Messas.

Article 2 - Cette régie est installée 3 rue de la Margottière.

Article 3 - La régie fonctionnera du 01 mai au 31 décembre 2019 et du 01 janvier au 31 décembre pour les années suivantes.

Article 4 - La régie encaisse les produits suivants :
- Location de la salle des fêtes, location de la salle annexe, location du parc municipal ou tout autre location qui sera décidée par la suite.
- Photocopies.

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_023-DE

Article 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes suivants :

- En chèque.
- En numéraire.

Article 5 – Le régisseur et son suppléant seront nommés par arrêté municipal.

Article 6 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la règlementation en cours.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_024-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A la majorité
Pour : 4 Contre : 2 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-028 – Convention audit de sécurité en agglomération

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal présent qu'en date du 13 mars 2019 la commission travaux donne un avis favorable concernant l'audit sécuritaire.

Le 7 janvier 2019 la commune demande un devis d'audit de sécurité en agglomération.
Il s'agit d'étudier la traversée de Messas sur la route départementale N° RD 719 dans les limites de l'agglomération soit une longueur d'environ 1,7 Kilomètres (toute la rue Margottière et rue de la Perrière du panneau entrant au panneau sortant de la commune).

Le Département du Loiret propose, sous sa maîtrise d'ouvrage, aux communes des audits de sécurité en agglomération.

Par le biais d'un marché à bon de commande, Ingerop serait missionné pour prend en charge le dit audite, avec une participation financière de la commune à hauteur de 50%.
Le montant de cette étude selon le périmètre proposé est de 22 750€ HT soit 11 375€ à la charge de la commune, le Département finançant les 11 375€ HT restants.

Le conseil municipal après délibération autorise **à la majorité** Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre le Département du Loiret et la commune de Messas.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_025-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-029 – CCAS : Budget communal

Madame le Maire expose au conseil municipal que:

Cette délibération annule et remplace le D2015-055.
La commune de Messas en sa séance du 30/11/2015 avait délibéré pour intégrer le budget de la CCAS dans le budget communal en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles. Le CCAS est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.
La commune de Messas dont la population est d'environ 950 Habitants, **souhaite cependant continuer à exercer directement** les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
Il a été proposé au Conseil de le dissoudre à partir du 31 décembre 2018 et de transférer ses compétences, ainsi que son patrimoine à la commune, en tant que collectivité de rattachement de cet établissement public local.

La commission CCAS compte deux membres élus à savoir Mmes Shiva CHAUVIERE et Florence THEVOT.

Les personnes extérieures voulant intégrer la dite commission en feront la demande.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- **DECIDE** que le conseil exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 23/04/2019
Qualité : Messas - Maire

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190423-D_2019_025-DE

est transféré dans celui de la commune.

- **DECIDE** de clôturer le CCAS en tant qu'entité indépendante.

- **CHARGE** Madame le Maire d'informer les membres du CCAS par courrier.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Envoyé en préfecture le 19/04/2019
Reçu en préfecture le 19/04/2019
Affiché le
ID : 045-214502023-20190418-CR08042019-DE

République Française
Département Loiret
Messas

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/04/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Vote
A l'unanimité
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 8 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Messas s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CHAUVIERE Shiva, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/03/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2019.

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : FOURNIER Pierre, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, SANGLIER Emmanuel

Absents: GOSSET Cyrille, LEHU Franck, COULLON Jean, MILLANA Sandra, SAMIN Nicolas

Procurations : M. SAMIN donne procuration à M. GONET, Mme MILLANA donne procuration à M. FOURNIER, M. COULLON donne procuration à Mme le Maire

A été nommé(e) secrétaire : THEVOT Florence

D-2019-030 – CCAS : Dossier social

Séance à huit clos.
Madame le Maire expose au conseil municipal le dossier de demande d'aide sociale d'une administrée.

Personne dont le reste à vivre est négatif depuis le décès récent de son conjoint.

Après étude du dossier et en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité décident :

D'accorder une aide financière d'urgence de 400€ à cette administrée.

Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 18/04/2019
Le Maire
Shiva CHAUVIERE

Signé par : Shiva CHAUVIERE
Date : 19/04/2019
Qualité : Messas - Maire